

De Roncheville à Saint-Martin-aux-Chartrains

Les habitants de la commune moderne de Saint-Martin-aux-Chartrains, issue de la fusion en 1828 avec la commune de Roncheville, savent bien que leur nom a pour origine un lien avec Chartres, mais lequel précisément ?

L'ouvrage d'Henry Le Court, *Les Possessions du chapitre de Chartres au Pays d'Auge* (1) livre de précieuses informations. Il écrit : « C'est dans la munificence des conquérants de la Normandie qu'il convient de rechercher l'origine des possessions du chapitre de Chartres en leur province. Cette donation, dont nous avons le texte latin sous les yeux, fut faite à la bienheureuse Marie de Chartres par Richard II le Bon, arrière-petit-fils de Rollon et aïeul de Guillaume le Conquérant, en l'an 1014 : le donateur prend, dans cet acte, le titre de marquis de Normandie « Marchio Normanniae ». Outre les deux paroisses de Hauville et de Vraiville, le texte ne désigne que Roncheville, Bonneville, Englesqueville, Saint-Julien et les deux paroisses des Aulthieux. On devait donc s'étonner à juste titre de ne pas voir figurer dans cette énonciation Saint-Martin-aux-Chartrains si on ne savait que cette paroisse n'existait pas encore à cette époque. Elle fut, en effet, dans le courant du XII^e siècle, démembrée du territoire de Roncheville qui était alors un lieu très important et le centre administratif et judiciaire de toute la contrée de l'ancien Pays d'Auge. » (2)

Henry Le Court mentionne cette donation en l'an 1014 par Richard II le Bon, duc de Normandie, à la

bienheureuse Marie de Chartres. Ce serait donc l'origine de notre village. Je me suis alors procuré le texte en latin de la donation mentionnée par Henry Le Court (3). Philippe Perdrizet, professeur de lettres classiques au lycée André Maurois de Deauville, m'en a fait une remarquable traduction que nous publions page suivante.

Donation de la Prévôté de Normandie au chapitre de Chartres

Roncheville, située sur les rives de la Touques au Nord de Pont-l'Évêque, était au début du XI^e siècle l'une des paroisses les plus importantes de la prévôté de Normandie.

Paul Guidecoq, dans son ouvrage *Les voies de Roncheville* (4), écrit : « Rappelons qu'à l'époque féodale les Bertran sont barons en leur « Honneur » de Roncheville et vicomtes du domaine d'Auge [...]. De la Risle à la Touques il n'existe pas, avant le XIII^e siècle, d'installation portuaire sur la côte : les navires s'échouent à la plage, cherchent un quai en rivière (Pont-Audemer, Touques, Roncheville) ou se contentent des criques naturelles à l'embouchure des moindres cours d'eau tels la Risle (Risleclif), la Morelle (Fiquefleur), l'Orange (Crémanfleur), la Clai-

(1) Le Court, Henry, *Les Possessions du chapitre de Chartres au Pays d'Auge : Saint-Martin-aux-Chartrains, Englesqueville, Saint-Julien et Les Aulthieux-sur-Calonne, Bonneville-sur-Touques, Roncheville et le fief des Parcs-Fontaines*, 1901.

(2) *op. cit.*, Chapitre 1 : *Origine et durée des possessions chartraines en Normandie*.

(3) Donation de la Prévôté de Normandie au chapitre de Chartres 1014-1017, 21 septembre (11 des cal. d'octobre). Copies de la chartre à la BnF (*Livre des Privilèges de l'église de Chartres*, carton 28, p. 40 ; et carton 28 bis, fol. 17v^o) et aux Arch. dep. d'Eure-et-Loir (G 881). Charte publiée dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* (éd. Eugène de Lépinos et Lucien Merlet, Chartres, 1862) et dans le *Recueil des actes des ducs de Normandie de 911 à 1066* (Marie Fauroux, Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, tome XXXVI, 1961).

(4) Paul Guidecoq, *Les voies de Roncheville : topographie d'une baronnie médiévale*, 1988.



1 - Cathédrale de Chartres.
Photo Association des Amis de la cathédrale de Chartres.

Charte de donation à la cathédrale de Chartres par Richard II en 1014

Sous le règne perpétuel de Jésus-Christ, la mille quatorzième année après son incarnation, la quinzième de l'indiction, la vingt-septième année du règne du roi des Francs Robert, moi, Richard, duc de Normandie, considérant avec inquiétude selon mes capacités combien Dieu m'a élevé par sa grâce en honneurs et en puissance à la suite de mes prédécesseurs, j'ai jugé tout à fait nécessaire en mon âme d'augmenter la puissance de l'église de Dieu d'une partie de mes biens honorifiques, le devoir que j'ai envers mes fils et mes alliés m'empêchant de faire un don total, certain qu'en faisant cela, je conserve la grâce céleste. Je veux donc que soit connu de tous les chrétiens, tant présents que futurs, de quelle manière je n'ai pas supporté que l'église de Chartres, dédiée à la Sainte Mère de Dieu, soit dépouillée de sa magnificence, tant du fait du secours qu'elle a auprès de Dieu pour tous qu'à cause des exactions exercées sans modération dans son

entourage, au point qu'apaisée par une amende honorable de ma part, au nom de nos âmes et de celles de nos parents, elle soit digne d'intercession, elle qui est vraiment très sainte.

C'est pourquoi par un don, par un voeu identique et commun de mes fils et de mes alliés, au nom de mon droit en toute autorité propre de Dieu de qui tout est, nous décidons par une donation directe de ce que doit toujours posséder sainte Marie de Chartres, à savoir, dans le comté d'Evreux, tout le territoire de Vraiville avec l'église et le dixième du produit de la chasse de la forêt appelée Bortis, et, dans le comté de Lisieux, l'église seule de Bonneville (sur Touques), et, sur le même territoire, toute l'agglomération d'Englesqueville avec son église, toute celle de Roncheville avec l'église, de même que l'église de Saint-Julien (sur Calonne) avec les deux bâtiments qui en dépendent.

Ainsi, nous faisons ces dons de tout notre

coeur en modeste compensation de nos péchés, pour l'excellence à nulle autre pareille de sainte Marie, célébrée par l'église, confiants dans l'immense amour de Dieu et la bonté de sa mère, ayant totalement renoncé à tout usage ou à toute revendication de notre part sur ces biens, pour que nous soyons choisis par ces saints mérites dans un héritage éternel. Au point que, pour que cette donation perpétuelle soit établie pour toujours, j'ai ordonné que l'écriture de ce document soit divulguée alentour, et j'ai confirmé cet écrit par le signe de la croix et de mon nom, mais aussi par celui de mes fils et de mes alliés ; j'y ajoute comme preuve de bonne foi l'apposition des mains de ceux qui sont parties prenantes, enfin, je me suis réjoui que tous aient signé.

Donation effectuée le onze des calendes d'octobre, sous le règne bienheureux de Robert. Fait à Rouen.

(traduction Philippe Perdrizet)



re (Honfleur) et même le ruisseau de Barneville (Penedepie) [...]. Dès le XI^e siècle, pêcheries et salines complètent une activité fluviale et maritime certaine : l'église de Roncheville n'est-elle pas dédiée à saint Nicolas, patron des bateliers ? [...]. Jusqu'au XVI^e siècle, la rupture de charge pour les caboteurs se fera – non au quai au Coq – mais à Roncheville où le flux de la mer assurait des fonds suffisants aux navires provenant des ports normands ; c'est ainsi qu'en 1494, on y livre, par nef venue de Caen, la pierre destinée à la construction de l'église de Pont-l'Évêque. Les gabares y prennent le relais... Des vaisseaux venant de Rouen, Le Havre, Dieppe et Cherbourg ... anciennement montaient jusqu'à Roncheville [...]. ».

Le 21 septembre 1014 (11 des calendes d'octobre 1014), Richard II le Bon, duc de Normandie (996-1026) fait une importante donation à la cathédrale de Chartres, pour faire pardonner, dit-on, l'incendie de la cathédrale en 962 par son père, Richard I^{er} de Normandie, dit Richard Sans-Peur (Fécamp v. 930-996). La raison en est plutôt politique, le duc Richard souhaitant vraisemblablement affaiblir son vassal Bertran.

Ainsi donc Roncheville, en entier avec son église (Saint-Nicolas), devint, le 21 septembre 1014, possession du chapitre de la cathédrale de Chartres. « Aujourd'hui, ces terres correspondent aux communes de Vraiville (Eure), Hauville (Eure), Bonneville-sur-Touques (Calvados), Englesqueville-en-Auge (Calvados), Saint-Martin-aux-Chartrains (Calvados) sur lequel est situé le hameau de Roncheville, Saint-Julien-sur-Calonne (Calvados), les Authieux-sur-Calonne (Calvados) détaché très anciennement de Saint-Julien. Tous ces lieux ont formé pendant longtemps ce qu'on appelait la prévôté de Normandie, subdivision administrative du chapitre. Le titre de prévôt de Normandie était autrefois l'une des dignités du chapitre de la cathédrale, la 13^e en ordre de préséance. Gilles Fresson, actuel coordonnateur de la cathédrale de Chartres, précise que le prévôt de Normandie avait le premier rang des prévôts du chapitre. Parmi les prévôts de Normandie, de nombreux ecclésiastiques accédèrent, dans d'autres diocèses, à d'importantes fonctions (5).

Mais il n'est toujours pas question de Saint-Martin-aux-Chartrains.



3

La charte de Richard II le Bon fut, comme cela était l'usage en ces temps-là, confirmée, notamment, par trois autres chartes de :

- Arnoul, évêque de Lisieux (1141-1183) (6),
- Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre (1154 – 6 juillet 1189) (7)
- Rotrou, archevêque de Rouen (1174-1183).

La charte d'Henri II n'est ni antérieure à 1176, année de l'avènement au siège de Reims de Guillaume-aux-Blanches-Mains, témoin de ladite charte, ni postérieure à 1183, attendu qu'elle fut confirmée par la charte de Rotrou, archevêque de Rouen, remplacé en 1183 par Gauthier de Coutances.

Arrêtons-nous un instant sur la charte d'Arnoul, évêque de Lisieux (1141-1183). Cette charte mentionne une église « *ecclesiam Sancti-Martini de Ronchevilla* » (l'église Saint-Martin de Roncheville). Hors, nous nous rappelons que l'église paroissiale de Roncheville est vouée à saint Nicolas. Il s'agit donc d'une autre église. La charte est claire, elle mentionne bien Saint-Martin dans un texte datant au plus tard de 1183. Nous supposons donc, sur le fondement de ces textes et notre connaissance du territoire, que le chapitre de Chartres, peu après la donation de 1014, a dû faire édifier sur la paroisse de Roncheville, une nouvelle église sur la butte Saint-Martin vouée à saint Martin de Tours et désignée plus tard comme Saint-Martin-aux-Chartrains du fait de son lien avec Chartres. La datation nous permet aussi de confirmer si besoin était, son architecture en témoignage, que l'église Saint-Martin est bien romane.

Dans son ouvrage *Statistique monumentale du Calvados* (8), Arcisse de Caumont affirme le caractère roman de l'église Saint-Martin et en offre une description très intéressante.

Retour en la possession de Robert Bertran des biens donnés en 1014 par Richard II le Bon au chapitre de Notre-Dame de Chartres

Dans son ouvrage *Les Possessions du chapitre de Chartres au Pays d'Auge*, Henry Le Court écrit : « Bien que Roncheville figure en première ligne dans la donation de 1014, nous ne pensons pas que le chapitre de Chartres y ait longtemps maintenu sa possession. Dès 1060, en effet, nous trouvons en cette paroisse de puissants seigneurs, les Bertran, barons de Briquebec et de Roncheville ; en cette année même, Robert I^{er} Bertran et Suzanne, sa femme, fondent, à une lieue de là, le célèbre prieuré devenu, au XVIII^e siècle, l'École militaire de Beaumont-en-Auge. Petit-fils de Toustain de Bastembourg, premier seigneur et châtelain de Montfort-sur-Risle, issu lui-même au second degré de Hrolf Turstan, vivant en 920 et de Gerlotte de Blois, petite-fille de Robert le Fort, duc de France, Robert Bertran, de même que Rollon, le conquérant de la Normandie, comptait, parmi ses ancêtres, ces terribles rois des mers dont l'apparition dans leurs frères esquifs, avait jadis fait verser des larmes au vieux Charlemagne. On comprend parfaitement que le premier baron de Normandie – c'était là le

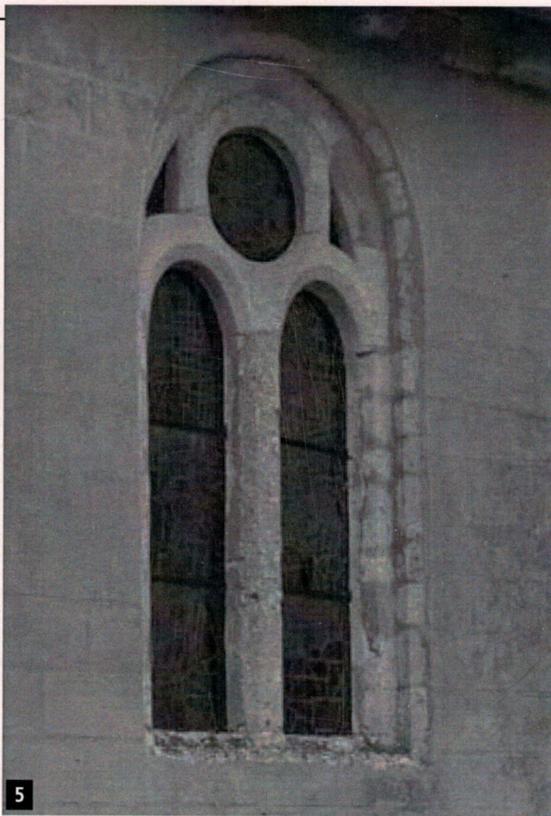
2 - Richard II, socle de la statue de Guillaume le Conquérant par Louis Rochet, 1851, Falaise.
3 - Eglise de Saint-Martin-aux-Chartrains, vue générale de la façade ouest et côté nord.

(5) Cathédrale de Chartres, *Hebdo Cathédrale*, n° 317, 17 au 23 septembre 2012.
 (6) Société archéologique d'Eure et Loir, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, Tome 1^{er}, publié sous les auspices de cette société par E. de Lépinos et Lucien Merlet, 1862-1865, Granier imprimeur rue du grand cerf, 1862, p. 149.
 (7) *op. cit.*, p. 197.
 (8) Arcisse de Caumont, *Statistique monumentale du Calvados*.



4

4 - Croix près du site où était édifée l'église Saint-Nicolas de Roncheville (RD 58, entre Saint-Martin-aux-Chartrains et Saint-Etienne-la-Thillaye).

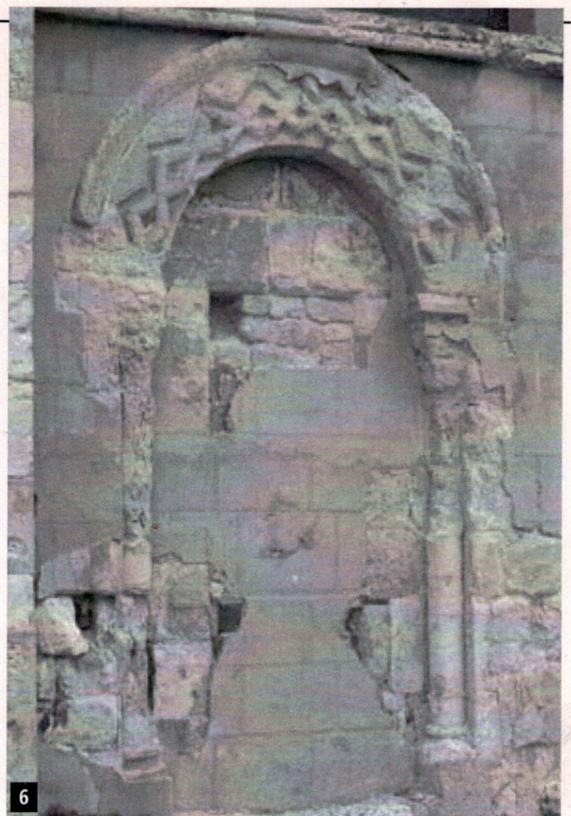


5

Eglise de Saint-Martin-aux-Chartrains :
5 - Fenêtre du chœur, côté nord.

Deux lancettes sous un oculus, sans doute une imitation des fenêtres de la nef de la cathédrale de Chartres (XIIe-XIIIe).

6 - Porte romane avec arc en décor de zig-zag.
A l'intérieur, linteau de pierre d'une porte bouchée.



6

titre de Bertran – supportât difficilement l'ingérence d'un chapitre étranger dans les affaires spirituelles de sa baronnie. Aussi pensons-nous, sans en avoir pourtant la certitude matérielle, qu'un compromis dut très vite intervenir entre le seigneur et les chanoines de Chartres, compromis qui eut pour effet la cession de la partie haute de la paroisse de Roncheville, où le chapitre édifia l'église actuelle de Saint-Martin – *Sanctus Martinus apud Carnotenses* – en renonçant ainsi à ses droits sur la partie basse, chef-lieu de l'agglomération principale d'alors » (9).

Paul Guidecoq écrit de même, dans son ouvrage *Les voies de Roncheville* : « Rappelons que les Bertran, désirent recouvrer le patronage de leur église Saint-Nicolas de Roncheville (proche de la motte) qui avait été donnée en 1014 à Notre-Dame de Chartres par le duc Richard II, concédèrent (sans doute par échange) cette paroisse nouvelle à créer, Saint-Martin, au chapitre chartrain, sur la rive droite de la Touques. Ainsi naquit au XII^e siècle, l'église qui nous prouve l'existence du chemin dès avant cette époque » (10).

C'est ainsi que les terres, sur lesquelles fut édifée au XII^e siècle l'église Saint-Martin, furent détachées de la paroisse de Roncheville, redevenue possession des Bertran, formèrent vraisemblablement une nouvelle paroisse, demeurée possession du chapitre de Chartres jusqu'à la Révolution : Saint-Martin-aux-Chartrains.

Les temps modernes

En 1792, les paroisses de Roncheville et de Saint-Martin-aux-Chartrains deviennent les communes de Roncheville et de Saint-Martin-aux-Chartrains, passant ainsi de la souveraineté du royaume de France à celle du département du Calvados.

Nous savons que Roncheville tire sa prospérité notamment de la navigabilité de la Touques.

Privée ultérieurement de cette dernière, en raison de la transformation, en aval à Touques, du pont-levis en pont fixe, Roncheville ne tarda pas à décliner pour pratiquement disparaître physiquement. Ne subsiste que quelques vestiges rappelant sa puissance d'autrefois, la motte féodale et la croix toujours visible aujourd'hui près du site où était édifée l'église Saint-Nicolas (fig. 4).

Le 1^{er} juin 1828, fut prononcée la fusion des deux communes, en pratique Saint-Martin-aux-Chartrains absorbant Roncheville.

Voilà donc comment Saint-Martin-aux-Chartrains fut d'abord détachée de Roncheville pour l'absorber plus tard.

Achevant les outrages du temps, la construction de l'autoroute A132 de Pont-l'Évêque à Deauville coupa matériellement en deux les deux territoires de la commune de Saint-Martin-aux-Chartrains, l'église étant ainsi éloignée et séparée de la mairie, contrairement à ce que nous pouvons voir dans de nombreuses communes voisines, comme à Surville par exemple.

Le 27 septembre 2014, le village de Saint-Martin-aux-Chartrains a célébré le millénaire de la donation du 11 des calendes d'octobre 1014, en quelque sorte sa fondation, en présence, notamment, du père Dominique Aubert, recteur de la cathédrale de Chartres, affirmant ainsi, malgré la distance aussi bien dans le temps que dans l'espace, le lien fort et permanent qui les unit.

(9) Le Court, *op. cit.*

(10) Paul Guidecoq, *op. cit.*